



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

commémorations

Question écrite n° 57352

Texte de la question

M. François Sauvadet attire l'attention de M. le ministre de la défense sur la faible participation des jeunes générations aux commémorations patriotiques. A l'heure où la France met en place une véritable armée de métier, cette faible participation des jeunes générations ne peut qu'être lourde de conséquence. C'est pourquoi il souhaiterait savoir quelles mesures pourrait prendre le ministère afin d'inciter les jeunes citoyens à participer plus activement aux différentes cérémonies patriotiques, qui constituent sans aucun doute la source de leur engagement futur au sein de l'armée.

Texte de la réponse

Le Haut Conseil de la mémoire combattante, présidé par le Président de la République, définit les orientations en matière de commémorations patriotiques. Cette haute instance a manifesté la volonté de mieux associer les jeunes aux actions de mémoire, ce qui conduit le ministère de la défense à mener une réflexion sur la forme et la portée des commémorations. Il apparaît que l'intérêt pour la mémoire collective ne se dément pas, mais que les cérémonies doivent davantage s'adapter aux attentes des jeunes. Ce constat est confirmé par les sondages effectués lors des journées d'appel de préparation à la défense. En effet, les statistiques recueillies au cours du premier semestre 2000 montrent que si 90 % des jeunes expriment du respect envers la notion de « morts pour la France », peu assistent ou participent aux cérémonies, notamment celles du 8 Mai et du 11 Novembre. Afin de les sensibiliser, de nouvelles formes de célébration sont proposées. La démarche entreprise consiste à les inviter, non plus seulement comme simples spectateurs, mais aussi comme participants, et à leur expliquer le sens de la commémoration. Par ailleurs, chaque fois que cela se révèle possible, une dimension européenne et internationale est donnée aux activités de mémoire. Les jeunes Français sont en effet très intéressés par la participation de jeunes étrangers en vue de favoriser et de développer la solidarité de mémoire entre les ressortissants de plusieurs pays. C'est dans cette optique que des formes originales ont été données à certaines cérémonies au cours de l'année 2000. Ainsi, des jeunes du lycée Buffon de Paris ont participé à une cérémonie organisée le 21 juin en mémoire des résistants fusillés à Issy-les-Moulineaux. Le 12 juillet, dans le cadre d'un hommage rendu aux Forces navales françaises libres (FNFL), dix-sept jeunes Finistériens ont pu rencontrer des anciens des FNFL et des compagnons de la Libération à bord de goélettes. Enfin, le 11 novembre, un intermède scénarisé a mis en scène une centaine de jeunes au cours des commémorations de l'armistice de 1918, auxquelles étaient invités des jeunes Allemands et Autrichiens. Pour l'année 2001, les jeunes générations seront associées aux cérémonies approuvées par le Haut Conseil de la mémoire combattante. Les actions qui seront menées s'organiseront autour de trois axes principaux : production d'outils pédagogiques adaptés aux jeunes, sensibilisation aux événements commémorés par un soutien aux projets éducatifs (visites préalables de lieux de mémoire, rencontres avec des anciens combattants), développement du partenariat entre le ministère de la défense et le ministère de l'éducation nationale (des dossiers et publications pédagogiques ont été largement diffusés au cours de l'année 2000 dans le milieu scolaire). Sur ce dernier aspect, il convient de souligner que des élèves apporteront un concours direct dans la réalisation des commémorations, par exemple par la présence d'une chorale d'enfants le 9 mai 2001 à l'occasion de la journée nationale de l'Europe. En outre, les

relations avec l'office franco-allemand de la jeunesse seront développées. Ces actions de sensibilisation seront relayées au plan local par les directions interdépartementales, les services départementaux de l'Office national des anciens combattants et victimes de guerre, le ministère de l'éducation nationale, les collectivités locales, les musées et les associations. Enfin, la création d'un « bureau des actions pédagogiques » au sein de la direction chargée de la mémoire combattante témoigne de la volonté du ministère de la défense de privilégier la transmission et la prise en compte de la mémoire par les jeunes générations.

Données clés

Auteur : [M. François Sauvadet](#)

Circonscription : Côte-d'Or (4^e circonscription) - Union pour la démocratie française-Alliance

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 57352

Rubrique : Cérémonies publiques et fêtes légales

Ministère interrogé : défense

Ministère attributaire : défense

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 5 février 2001, page 726

Réponse publiée le : 30 avril 2001, page 2566